



(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 022 241 26 00016

Déposé le : 13/04/2026

Sur un terrain sis à : 5 Rue de Jégu
22210 PLUMIEUX

Et cadastré : 241 27 C 1649

Précision des travaux : remplacement de la clôture existante

DESTINATAIRE

Monsieur CARO Jérémy

**5 Rue de Jégu, Le Cambout
22210 PLUMIEUX**

Objet : Déclaration préalable déclarée sans suite

Référence : courrier de demande de pièces complémentaires du 04/05/2026

Monsieur,

Par lettre susvisée, je vous ai informé qu'il ne m'était pas possible d'entreprendre l'instruction de votre demande de Déclaration préalable, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, car elle était incomplète.

Or il s'avère que depuis cette date vous ne m'avez pas fait parvenir les pièces ou indications manquantes à votre dossier, et que le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre est maintenant écoulé. Je me vois donc dans l'obligation de déclarer votre **dossier sans suite**.

En conséquence, je conserve un exemplaire de votre dossier de demande d'autorisation pour mes archives, et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession s'il y a lieu.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PLUMIEUX, le **4 SEP. 2026**
Le Maire
Sébastien QUINIO

Par délégation du Maire
Samuel MIGNOT



Nota : J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).